



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-008

\*\*\*

**Objet :**

Convention de partenariat avec la commune de Le Pouget pour le transport des denrées alimentaires des restaurants du Cœur.  
Campagne 2015/2016

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** SERVEL Olivier à COLOMBIER François - LABEUR Martine à VAILHE Bruno – DURAND Véronique à DEBEAUCHE Christine - BIESSÉ Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène – LONGIN Thierry à BLANES Michel – BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - CABOCHE Chrystelle à CHRISTOL Marcel – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE OLIVIER - DEJEAN Anne Marie à SUQUET Maguelonne – GOMEZ René à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** Mme Annie LEROY

Convocation du 29 janvier 2016

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué aux affaires sociales, soumet aux membres de l'assemblée la convention de partenariat avec la commune de Le Pouget pour le transport des denrées alimentaires pendant la campagne 2015/2016 des restaurants du Cœur.

Cette convention fixe les obligations des parties.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le maire à signer la présente convention et à inscrire au budget de la commune la recette.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.
- Inscrit au budget de la commune la recette correspondante.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20160209-DEL2016-008-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2016  
Date de réception préfecture : 10/02/2016